

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 12 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le douze Juin à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS, CORNET, MENEAU, RIGARD, DELANNOY, SAMPEDRO, DELAGE, SALLÉ, GUYOMARCH, BLANCHARD, BOBIN, BORNE

Absents :

Date de convocation : 02/06/2014

Objet : Rythmes scolaires
Indemnité receveur municipal
Désignation des délégués aux différents organismes
Questions diverses

RYTHMES SCOLAIRES

M. LUCAS fait part au Conseil des propositions qui seront entérinées lors du conseil d'école qui aura lieu le 17 Juin :

- Le repas se fera en deux temps, avec les grands qui déjeuneront en premier (11 H 45) car ils sont prêts plus rapidement ; Les petits viendront ensuite
- Les activités TAP sont facultatives. Elles se feront sur inscription et sont prévues (pour les enfants inscrits) 2 fois par semaine pour 2 activités différentes, sur une période de 7 semaines. Le test est fait depuis 2 mois auprès des enfants et cela est concluant.
- Béatrice NIZON sera chargée du recollement des inscriptions auprès des enfants et Blandine PERNIN établira le tableau récapitulatif
- Il y a un accueil favorable des enfants, des intervenants et des parents sur cette façon de procéder
- Les intervenants demandent que leur soit attribué un temps de préparation pour leurs ateliers. M. LUCAS signale que le coût supplémentaire pour 1/2H par personne et par semaine se chiffrerait à environ 2 350 €, en optimisant les différents temps de travail pour arriver à des temps pleins et non en heures supplémentaires. A voir éventuellement la mise en place d'un forfait de 2 heures par mois (libre organisation). Les intervenants sont Christelle, Patricia, Carole, Isabelle, Josiane, Sandrine, Blandine, Béatrice + une autre personne à venir

M. LUCAS signale la démission de M. Eddy KAYOULOUD, il précise qu'il a pris Mme MONTENON à l'essai pour une période de 15 jours et que si cela est satisfaisant, on prolongera pour la rentrée

Il précise que l'organisation n'est pas figée et qu'elle est renégociable.

Pour l'instant pas de modification des tarifs de l'accueil périscolaire jusqu'à fin décembre.

L'accueil périscolaire du mercredi midi sera gratuit jusqu'à fin décembre 2014.

PERSONNEL EN SURNOMBRE

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Mme MORISSEAU, placée en surnombre sur la commune de NEUVY suite à la dissolution du SIVU de TIGY. Celle-ci est rémunérée par la Commune et les communes (anciennement membres du SIVU) remboursent sur une période d'un an. A l'issue de ce temps, le centre de gestion la prendra en charge.

Mme MORISSEAU vient de réussir son concours de rédacteur et demande si celui-ci peut être validé pour le poste en surnombre qu'elle occupe, ainsi que la mise en place de l'IFTS à la place de l'IAT, suite à cette réussite.

M.FOURNIER signale qu'il a émis un avis favorable et qu'il a demandé l'avis des autres communes. Il faudra ensuite vérifier auprès du centre de gestion la procédure à suivre.

REFERENT DEFENSE

Le Conseil Municipal désigne M. DEROUET André en tant que référent défense et sécurité pour la Préfecture du Loiret.

ATTRIBUTION INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par la collectivité territoriale et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les commune pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de comptable public des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- De demander le concours du Comptable public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 M% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité, et sera attribuée à Gérard MOREAU, Comptable Public Municipal, à compter de 2014.
- De ne pas accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

DELEGUE POUR LE SAGE VAL D'HUY ET LOIRET

Le délégué au SAGE doit obligatoirement être un élu. Le Conseil Municipal désigne M. DEROUET André en remplacement de M. ALLAIRE Philippe.

DELEGUES POUR LE PAYS SOLOGNE VAL SUD

Le Conseil Municipal désigne M. DEROUET André en tant que délégué titulaire, en remplacement de M. FOURNIER Hubert.

CHOIX D'UN AVOCAT

Le Conseil Municipal choisit Maître LICOINE Jean-Michel, avocat à ORLEANS, pour défendre les intérêts de la Commune, dans le dossier qui l'oppose à l'ancienne locataire de l'épicerie, afin que nous puissions récupérer nos locaux.

REMERCIEMENTS

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de remerciement pour la subvention accordée pour le CSMS de Sully sur Loire (10 € par enfant)

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier du Conseil Général précisant une augmentation sur le coût des transports scolaires et demande une participation de la Commune. Le Conseil Municipal se prononce contre cette prise en charge.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance de demandes de subvention d'écoles accueillant des enfants de la commune. Il décide d'attribuer 50 € par élève, pour

- MFR de FEROLLES, pour un jeune
- BTP-CFA du LOIR ET CHER : pour un jeune

COURRIER MSA

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de la MSA proposant une liste d'agriculteurs pour siéger, éventuellement, au sein du CCAS.

Le Conseil décide de ne pas donner suite, les membres de la commission étant suffisamment nombreux.

COMMISSION DES TRAVAUX

M. DEROUET fait part au Conseil des différentes réunions de la commission des travaux :

- Fossé du Bois de Bouan : un devis a été demandé à l'EURL COSSET pour le curage du fossé et l'arasage des bordures.
- Travaux de voirie rue des Ecoles, rue de la Roseraie et rue de l'Eglise, la commission a accepté les travaux pour un coût global de 65 677 € HT, se répartissant ainsi :
 - Pour le carrefour de la rue des écoles et de la rue de la roseraie : rehaussement au croisement pour ralentissement + bordures de trottoir jusqu'au cimetière et environ sur 15 m dans la rue du mothois pour un coût de 45 125 € HT
 - Plateau surélevé devant l'école, marquage et panneaux + personnes à mobilité réduite pour un coût de 8 032 € HT
 - Rue de l'église : revêtement complet avec reprise des bordures (à préciser sur le devis) pour un coût de 12 520 € HT
- Travaux rue de Mont/croisement rue des Coudresceaux : devis pour le revêtement 3 148 € HT OK
- Sortie parking des écoles : 5 222 € HT

Les travaux démarreront la semaine prochaine. Fin prévue le 10 Juillet 2014

La rue de la Lande sera fermée début juillet pour les travaux de raccordement du lotissement

Un devis concernant l'alarme de l'école a été signé avec l'entreprise IRALI pour un montant de 1 414.38 €

Nous attendons un devis de l'entreprise ISI ELEC pour les décorations de Noël

Il est à signaler qu'à la salle polyvalente, la gazinière de la petite cuisine est à changer. A voir pour demander des prix et faire les travaux de raccordement nécessaires pour une cuisinière toute électrique.

PPRI

M. DEROUET signale que l'enquête publique aura lieu en Septembre. Préalablement, des réunions publiques seront organisées dans les communes concernées. La plus proche aura lieu le 24 Juin à SIGLOY. Des flyers sont à disposition du public avec toutes les dates.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Il sera nécessaire de prévoir sa mise à jour suite à l'élection des nouveaux conseillers municipaux

PAVE/COPIL

M. DEROUET signale que la COPIL composée de Mme BOBIN et MM FOURNIER, LUCAS, SAMPEDRO et lui-même, s'est réunie le 20 Mai.

Une réunion du PAVE, incluant les mêmes membres + des personnes extérieures s'est ensuite réunie avec un représentant de la DDT pour définir un plan de cheminement pour la commune

TRAVAUX EGLISE

La date d'intervention sera à définir avec ISI ELEC pour la mise aux normes de l'église. M. DEROUET précise que les travaux concernant les gouttières seront effectués en Juillet

TARIFS SAUR

Le Conseil municipal prend connaissance des tarifs appliqués par la SAUR pour les contrôles des installations d'assainissement individuels pour l'année 2015 :

Contrôle conception : 66.26 € HT

Contrôle de bonne exécution des travaux : 78.53 € HT

Contrôle de bon fonctionnement : 40.22 € HT (pas pris par la COMCOM)

Contrôle diagnostic (vente des maisons) : 52.69 € HT

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Mme BORNE : demande un terrain pour l'organisation de la fête des voisins pour la route de Sully. M. MENEAU s'en occupe ;
- ✓ Monsieur DELAGE : signale qu'il s'est renseigné pour trouver un système permettant de résoudre les impayés de cantine. Il pourrait s'agir d'un logiciel informatique permettant aux familles d'acheter un certain nombre de repas, avec un message les avertissant en fin de crédit et permettant de recharger. Le contrôle des présences serait fait sur tablette avec un retour en mairie pour la facturation. Le coût serait de l'ordre de 3 500 € environ avec un abonnement mensuel et la gestion des frais bancaires en plus, et il faudrait prévoir une connexion WIFI à cantine pour effectuer les saisies sur tablette. Bien entendu, il serait toujours nécessaire de faire les prévisions des inscriptions à la cantine le matin dans les classes. A étudier
- ✓ Monsieur POMMIER : Demande où en sont les travaux de rebouchage des trous et de désherbage, et également où en sont les réflexions pour éviter l'installation des gens du voyage ?
- ✓ Madame SALLÉ : signale des tessons de bouteilles au terrain multisports. Il lui est répondu que le balayage a été effectué. Elle propose l'installation d'un panneau « incivilités » et demande s'il serait possible de prévoir le passage d'un agent technique tous les matins pour vérifier la propreté du site
- ✓ Mme GUYOMARCH : demande la prévision pour les achats nécessaires pour le 14 Juillet. Elle ira avec Mme CORNET chez BELLIER le 27 ou 28 juin.
- ✓ M. SAMPEDRO : Signale que la communication entre les conseillers est à améliorer. Pour exemple le recrutement de Mme MONTENON où personne n'était au courant. D'autres candidatures auraient pu être demandées.
- ✓ Madame CORNET : Signale qu'elle a 2 propositions pour le spectacle de Noël du 2 Décembre : l'un avec 1 personne pour un coût de 600 € et l'autre avec 2 personnes pour 800 €. Le choix se porte sur ce 2^{me} groupe car il est éligible pour une subvention concernant l'accompagnement pour le fonds culturel accordée par le Conseil Général. M. LUCAS confirme et signale qu'on montera un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le maire

Le secrétaire

Les conseillers